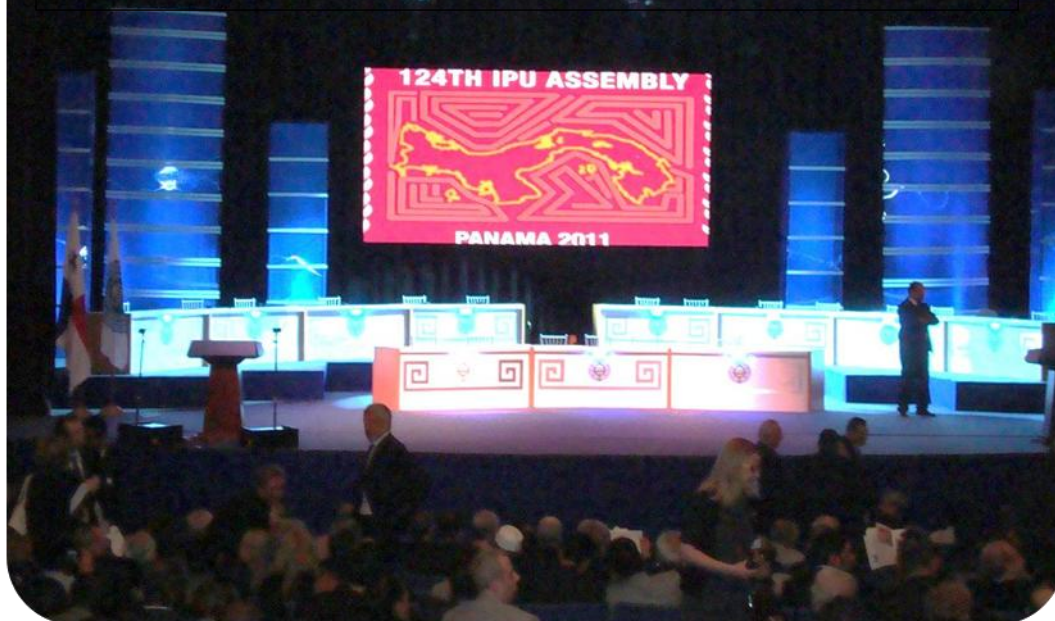


124^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) Panama (Panama), 15-20 avril 2011



Sommaire

Composition de la délégation belge	2
Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge	2
1. Débat général	3
2. Débats en commission et résolutions de l'Assemblée	3
3. Réunion des femmes parlementaires	7
4. Débats spéciaux et visites sur le terrain	7
5. Principales décisions du Conseil directeur	9
6. Comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres	11
• Comité des droits de l'homme des parlementaires	11
• Comité Moyen-Orient	12
7. Groupe des Douze Plus	13
8. Autres activités de la délégation belge	15

124^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) Panama (Panama), 15-20 avril 2011

[Ordre du jour, programme et principaux documents de la session](#)¹

Des délégations de 119 des 157 parlements nationaux membres de l'UIP ont participé à la session. Six assemblées parlementaires internationales ayant le statut de membre associé de l'UIP et 34 organisations ayant le statut d'observateur étaient également représentés.



Le président du Panama, Ricardo Martinelli, en compagnie de la députée Miranda Van Eetvelde

Le président de la République du Panama, Ricardo Martinelli, a inauguré la session. Le président de l'Assemblée générale des Nations Unies, Joseph Deiss (Suisse), était également présent à la cérémonie inaugurale.

Le président de l'Assemblée nationale panaméenne, José Muñoz Molina, a présidé l'Assemblée.

L'Assemblée a entendu les personnalités suivantes :

- Michelle Bachelet, directrice générale d'ONU Femmes
- Juan Carlos Varela, vice-président et ministre des Affaires étrangères du Panama.

Composition de la délégation belge

- Patrick Moriau, membre de la Chambre des représentants, président du Groupe belge de l'UIP, président de la délégation
- François-Xavier de Donnea, membre de la Chambre des représentants, vice-président du Groupe belge de l'UIP, membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP
- Philippe Mahoux, sénateur, membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP
- Guy Coëme, membre de la Chambre des représentants
- Miranda Van Eetvelde, membre de la Chambre des représentants

Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge

[Un aperçu complet des résultats de la session](#) est disponible sur le site web de l'UIP.

¹ Le site web et tous les documents de l'UIP sont disponibles en anglais et en français.

1. Débat général

0



Un Débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde se tient annuellement dans le cadre de l'Assemblée. Cette fois-ci, il avait pour thème global : « Les parlementaires comptables de leur action : comment répondre aux attentes des électeurs ».

M. Moriau a prononcé un [discours](#) dans lequel il s'est interrogé sur le rôle des parlementaires à une époque où les grandes décisions ne sont plus prises dans les parlements nationaux mais ailleurs et par d'autres que les représentants du peuple, où la médiatisation et l'individualisation de la société conduisent au simplisme émotionnel voire irrationnel et où l'urbanisation croissante qui accompagne la mondialisation est en train de modifier profondément les comportements sociétaux. Ces développements obligent le parlementaire à « penser global et agir local », c'est-à-dire : à combiner une réflexion de citoyenneté planétaire et une action locale.

Il faut retrouver le sens de l'intérêt général et du bien commun en évitant le piège du repli sur soi. L'orateur a conclu en saluant le printemps arabe comme mouvement émancipateur issu d'un peuple qui revendique la démocratie. Ce développement rappelle à tous les parlementaires que leur légitimité et leur responsabilité est de représenter le peuple et à l'UIP que sa mission essentielle est de soutenir la démocratie.

2. Débats en commission et résolutions de l'Assemblée

L'Assemblée a approuvé des résolutions sur les questions suivantes :

- [Mettre en place un cadre législatif propre à prévenir la violence électorale, à améliorer le suivi des élections et à assurer une transition politique sans heurt](#) (commission I: Paix et sécurité internationale)
- [Le rôle des parlements pour assurer le développement durable par la gestion des ressources naturelles, de la production agricole et de l'évolution démographique](#) (commission II: Développement durable, financement du développement et commerce)
- [Financement des partis politiques et des campagnes électorales: transparence et responsabilité](#) (commission III : Démocratie et droits de l'homme)
- [Renforcement de la réforme démocratique dans les démocraties émergentes, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient](#) (point d'urgence).

L'Assemblée a également approuvé une courte [déclaration](#) de son président sur les catastrophes naturelles qui ont frappé le Japon.

Les débats en commission sont alimentés par un ou plusieurs rapports. Les rapporteurs présentent également un projet de résolution, auquel les délégations peuvent présenter des amendements. A l'issue du débat en commission, un comité de rédaction est constitué pour adapter le projet de résolution à la lumière des amendements déposés. Le texte présenté par le comité de rédaction est ensuite discuté d'abord en commission et enfin en séance plénière, à l'Assemblée.

* * *

M. Moriau était corapporteur avec une parlementaire de l'Afrique du Sud, Mme Kubayi, pour la Troisième Commission. Le thème du financement des partis politiques et des campagnes électorales était d'ailleurs une proposition de la délégation belge.

Les corapporteurs avaient déjà présenté des rapports préliminaires lors de l'assemblée précédente de l'UIP à Genève (4-6 octobre 2010), où un [premier débat](#) eut lieu. A l'issue de cette assemblée, ils ont élaboré un [rapport](#) conjoint ainsi qu'un [projet de résolution](#), qui a fait l'objet de 82 amendements.

A Panama, lors de son [introduction au débat](#) M. Moriau a présenté les grandes lignes du rapport. En guise de conclusion, il a attiré l'attention sur la dimension genre de la

problématique du financement des partis et des campagnes électorales et il a souligné que des règles en la matière sont nécessaires, non seulement pour donner confiance à l'électeur mais aussi pour protéger l'élu contre un vide juridique qui peut lui être préjudiciable, l'objectif étant « que l'élu retrouve sa place noble et centrale au sein du processus démocratique ».

A l'issue du débat, auquel 47 orateurs ont pris part, M. Moriau a rejoint le comité de rédaction pour l'examen des amendements. Un nombre limité d'amendements ont été incorporés au projet de résolution présenté par les co-rapporteurs, sans le modifier substantiellement.



Par ailleurs, M. Moriau a été élu vice-président de la Première Commission, à la place de M. Alain Destexhe, élu en 2009 mais qui n'est plus membre du Parlement fédéral belge.

M. Moriau représentera le groupe des Douze Plus (voir section 7) au sein du [bureau de la commission](#) pendant les deux années à venir. La principale tâche du bureau d'une commission consiste à proposer un thème d'étude pour la prochaine session de la commission.



M. de Donnea a pris la parole au cours du débat dans la Deuxième Commission pour présenter les amendements de la délégation belge. Ces amendements concernaient :

- l'accaparement de vastes étendues de terres agricoles, notamment dans des pays africains, par des opérateurs publics et privés étrangers visant à conforter ainsi leur propre sécurité alimentaire ;
- l'importance de mener, dans les pays développés, une politique d'immigration visant à limiter le déclin de leur population active;
- la déforestation causée par l'affectation de surfaces arables de plus en plus importantes à la production de biocarburants;
- la nécessité de décloisonner les marchés de produits agricoles à l'échelle locale et régionale afin de développer l'offre de denrées alimentaires;
- l'importance de remettre la question démographique à l'agenda des parlements dans le débat sur la gestion durable des ressources naturelles.

Sans les reprendre à la lettre, la résolution adoptée reflète l'esprit de ces amendements.

M. de Donnea a également proposé un thème pour la prochaine session de la Deuxième Commission. Il a suggéré que la commission étudie la question de la création de mécanismes innovants de financement du développement tels qu'une taxe sur certaines transactions financières. Ce thème est concret et d'actualité et il est également à l'ordre du jour du G-20 et des Nations Unies. Le bureau de la commission donnait la préférence à un autre thème, proposé par la délégation du Royaume-Uni: « Redistribuer non seulement les richesses mais aussi le pouvoir: qui fixe les agendas internationaux? ». La commission a voté sur les deux propositions et a adopté la proposition britannique à une voix de différence près.

Enfin, M. de Donnea a participé aux travaux du comité de rédaction sur le point d'urgence. Signalons que les évolutions récentes dans le monde arabe reviendront à l'ordre du jour de l'Assemblée, puisque la Première Commission a choisi comme thème pour sa prochaine session: « Promotion et pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ».

* * *

Mme Van Eetvelde a suivi les travaux de la Première Commission.

La commission et l'Assemblée sont arrivées à un consensus sur la résolution, sauf sur deux points, à propos desquels un certain nombre de délégations ont émis des réserves. Il s'agissait des paragraphes sur:

- les causes de « la montée de la violence électorale observée dans plusieurs pays ces dernières années », parmi lesquelles la résolution mentionne « l'ingérence internationale dans les processus électoraux internes » (sixième considérant) : de nombreuses délégations (principalement européennes mais aussi l'Australie, le Canada, le Cambodge, le Ghana et la Jordanie) voulaient supprimer ce dernier élément, introduit dans la résolution suite à un amendement du Venezuela, parce qu'ils y voyaient une contestation implicite du monitoring des processus électoraux par la communauté internationale;
- l'observation électorale, dont la résolution souligne l'importance cruciale pour favoriser la participation électorale, rendre compte de manière indépendante des élections et y instiller transparence et confiance, tout en ajoutant « compte dûment tenu des principes d'intégrité et de souveraineté nationales ainsi que de la législation nationale applicable » (huitième considérant) : plusieurs délégations estimaient que ce dernier élément, qui combinait des amendements de l'Indonésie et du Parlement latino-américain, était formulé de manière trop générale et pouvait en fait servir à rendre impossible tout jugement indépendant sur le processus électoral.

Mme Van Eetvelde s'est associée à ces réserves.

La Première Commission a débattu longuement du thème à retenir pour sa prochaine session, le bureau de la commission n'ayant pas réussi à faire une proposition concrète sur la base des thèmes suggérés par les délégations. La commission a finalement procédé à un vote pour décider entre deux thèmes : la non-prolifération et l'éradication des armes de destruction massive et notamment des armes nucléaires (thème combinant des propositions du Bangladesh et du Cuba) et les leçons à tirer des événements dans le monde arabe en matière de bonne gouvernance (proposition de la Zambie).



Mme Van Eetvelde a voté pour ce dernier thème, qui l'a emporté (voir plus haut). La question des armements nucléaires avait d'ailleurs déjà été à l'ordre du jour de la commission en 2009. En outre, il a été décidé d'organiser une réunion spéciale sur la question de la non-prolifération nucléaire en marge de la prochaine assemblée de l'UIP en octobre 2011.

Mme Van Eetvelde, en compagnie du président de la Première Commission, M. Chowdury (Bangladesh)

3. Réunion des femmes parlementaires

Mme Van Eetvelde a participé à cette réunion.

Les femmes parlementaires ont débattu des activités liées au genre de l'UIP, entre autres:

- le rapport annuel 2010 de l'UIP sur les résultats des élections tenues dans le monde en termes de représentation des femmes au parlement;
- les résultats de l'enquête mondiale de l'UIP sur les parlements sensibles au genre (on entend par parlement sensible au genre, un parlement qui répond aux besoins et aux intérêts des deux sexes à travers ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son action);
- les activités en coopération avec les Nations Unies: contribution parlementaire à la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme (CSW), aux rapports sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et à ONU Femmes.

La Réunion des femmes parlementaires sélectionne aussi chaque fois un ou plusieurs thèmes à l'ordre du jour des commissions permanentes de l'Assemblée pour en débattre sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes et présenter éventuellement des amendements aux projets de résolution.

A Panama, elle s'est ainsi penchée sur les thèmes de la Première et de la Troisième Commission. Les participantes se sont divisées en deux groupes de travail à cette fin. Mme Van Eetvelde a participé au groupe de travail sur le thème de la Première Commission.

4. Débats spéciaux et visites sur le terrain

En marge de l'Assemblée se tiennent toujours un certain nombre de tables rondes, consacrées à des questions précises intéressant la communauté parlementaire internationale et sur lesquelles l'UIP travaille. A Panama, il y a eu ainsi des réunions sur les questions suivantes :

- les bouleversements politiques récents dans le monde : quels enseignements pour la démocratie (cf. point d'urgence de l'Assemblée)
- la réalisation des OMD (objectifs du millénaire pour le développement) en faveur des enfants: réduire les disparités
- la protection des apatrides, des réfugiés et des civils aujourd'hui : le droit international humanitaire au XXIe siècle
- l'action parlementaire pour réaliser les OMD 4 et 5 (santé maternelle, néonatale et infantile)
- l'action parlementaire pour réaliser l'OMD 6 (lutte contre le VIH/sida)
- le rôle des parlements en matière de réduction des risques de catastrophe
- la préparation du premier Rapport parlementaire mondial par l'UIP et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), qui sera consacré aux relations entre parlement et citoyens.



M. Coëme est intervenu dans le débat sur les actions en faveur des enfants pour souligner qu'il fallait aussi donner aux enfants les moyens de créer eux-mêmes leur avenir. Il a rendu compte d'une initiative qu'il avait prise il y a 25 ans et qu'il a appelé le projet le plus intéressant de ses 40 années de vie publique, à savoir la création du premier Conseil communal d'enfants en Belgique. C'est une extraordinaire école de démocratie : des enfants de 10 à 12 ans sont élus dans les écoles, parfois après une vraie campagne électorale. Ils siègent à la maison communale et discutent de tous les thèmes qui les intéressent. Ils se préparent ainsi à devenir de futurs citoyens actifs. Aujourd'hui, plusieurs de ces enfants, devenus adultes, sont conseillers municipaux. Une initiative similaire existe au parlement belge pour des jeunes de 17-18 ans.

L'orateur a appelé ses collègues à donner partout de telles opportunités aux enfants, car elles font avancer la démocratie sur la voie de l'égalité et ce de manière durable. Dans ce contexte, il s'est également référé au chapitre sur la participation des enfants à la vie publique dans l'excellente [publication](#) de l'UIP et de l'UNICEF sur la lutte contre la traite des enfants.

Mme Van Eetvelde a participé à l'une des visites sur le terrain organisées en marge de la session, en coopération avec l'UNICEF. Ces visites portaient sur des projets visant à améliorer la situation des enfants dans les quartiers marginalisés de Panama. Un film vidéo a été présenté sur ces visites lors de la séance de clôture de l'Assemblée.

Enfin, **M. Moriau** a été invité à un échange de vues avec le président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Deiss, sur l'action de l'ONU dans les trois principaux domaines qui l'occupent actuellement : le développement et la réduction de la pauvreté, l'économie verte et durable et la gouvernance mondiale, ainsi que sur la contribution que l'ONU attend des parlementaires dans ces domaines.

5. Principales décisions du Conseil directeur

Alors que l'Assemblée adopte les positions politiques de l'UIP, le Conseil est l'organe qui détermine et contrôle les activités et le fonctionnement de l'organisation. Chaque parlement membre y dispose de 3 voix (2, si la délégation compte uniquement des hommes ou des femmes).



Les **délégués belges** étaient M. Moriau, M. de Donnea et Mme Van Eetvelde.

➤ Membres de l'UIP

Deux nouveaux membres ont rejoint l'organisation: les parlements des Etats fédérés de Micronésie et de Trinité-et-Tobago.

En dépit du fait que leurs parlements ont cessé de fonctionner, l'affiliation de la Tunisie et de l'Egypte n'a pas été suspendue. L'UIP veut soutenir la transition de ces deux pays vers la démocratie et espère que des élections libres et régulières y auront lieu prochainement. Elle réexaminera la situation lors de la prochaine assemblée en octobre.

➤ Résultats financiers de 2010

Le Conseil a approuvé les résultats financiers de 2010 (total des dépenses: environ 15 millions de francs suisses). L'exercice s'est soldé par un déficit négligeable (3000 CHF). Le seul risque financier important qui pèse sur l'UIP concerne sa caisse de pensions résiduelle², qui a essuyé pour la troisième année consécutive une perte actuarielle (400.000 CHF en 2010). En conséquence, les réserves financières sont tombées à un niveau d'environ 4,5 millions de francs suisses, soit 30 % des dépenses annuelles, alors que l'objectif est de 50 %.

² L'UIP est affiliée depuis 2005 à la caisse des pensions des Nations Unies mais demeure responsable des pensions des membres du personnel qui ont pris leur retraite avant cette date.

➤ Coopération avec les Nations Unies

Comme toujours, le Conseil a été informé sur les activités récentes entreprises par l'UIP en coopération avec l'ONU et diverses organisations des Nations Unies (PNUD, ONU Femmes, UNICEF, ONUSIDA, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, OMC). La liste est disponible dans la [brochure des résultats de la session](#), pp. 45-47.

Le Conseil s'est félicité de l'adoption d'une nouvelle résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP ([résolution 65/123](#) du 5 novembre 2010). Apporter une dimension parlementaire aux Nations Unies est une priorité stratégique pour l'UIP et la résolution en question représente un progrès majeur à ce sujet.

Le Conseil a également adopté:

- un message parlementaire à la 4e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV), Istanbul, 9-13 mai 2011
- une déclaration parlementaire d'appui au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à l'occasion du 60e anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés et le 50e anniversaire de la Convention sur l'apatridie.

Ces textes sont disponibles dans la [brochure des résultats de la session](#), pp. 51 à 53.

➤ Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires

Le Conseil a entendu, comme chaque année, une présentation sur les activités de l'UIP pour renforcer les parlements et promouvoir la démocratie. Ces activités, qui représentent 27 % des dépenses de l'UIP, sont axées sur quatre domaines :

- renforcer les capacités des parlements à s'acquitter de leur mandat constitutionnel
- promouvoir l'égalité des sexes dans la vie politique
- promouvoir et défendre les droits de l'homme
- élaborer des normes pour parlements démocratiques et promouvoir leur application.

Signalons, dans le domaine des droits de l'homme, un projet de l'UIP financé par la Belgique via le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (OCDE) et qui vise à combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation dans les plantations de cacao en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Les parlements du Bénin, du Burkina Faso, du Gabon et du Togo sont bénéficiaires de cette aide.

➤ Stratégie de l'UIP pour 2012-2017

Après l'échec du débat sur la transformation de l'UIP en organisation internationale fondée sur un traité, le Secrétaire général a lancé l'idée de donner un profil plus clair à l'UIP et une assise plus solide à ses activités en adoptant un plan stratégique pour cinq ans. Un premier projet fut distribué lors de l'assemblée précédente (octobre 2010).

Lors d'une session extraordinaire en février 2011, le Comité exécutif de l'UIP a examiné les commentaires des membres sur ce premier projet et élaboré un projet sensiblement révisé, qu'il a peaufiné pendant ses réunions à Panama.

Le Conseil a pris note de ce [projet de stratégie révisé](#) et a invité les parlements membres à soumettre leurs observations et amendements pour fin juin. La stratégie devrait être adoptée par le Conseil lors de la prochaine assemblée en octobre 2011.

On trouvera plus de détails sur les travaux du Groupe des Douze Plus concernant le plan stratégique dans la section 7 ci-dessous.

La stratégie, intitulée “De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes”, vise à recentrer l’UIP en axant ses activités sur les parlements et les parlementaires et sur leur contribution à la démocratie, tant au niveau national qu’international. Cette ambition se traduit par trois orientations stratégiques ou grandes axes de travail: démocratie et parlements, implication accrue des parlements dans la sphère internationale et renforcement de l’UIP comme instrument de coopération entre les parlements au niveau mondial.

6. Comités de l’UIP dont des parlementaires belges sont membres

- **Comité des droits de l’homme des parlementaires**

Le [Comité des droits de l’homme des parlementaires](#) examine des cas concrets de violation des droits de l’homme dont sont victimes des parlementaires. Le comité existe depuis 1976 et fait autorité dans le monde entier comme mécanisme spécialement conçu pour défendre les parlementaires dans l’exercice de leur fonction. Le comité se réunit à huis clos et établit pour chaque cas examiné un rapport assorti de recommandations. Lorsque des démarches discrètes auprès des autorités du pays concerné ne donnent aucun résultat, le rapport est rendu public.

Le comité se réunit parallèlement à chaque assemblée de l’UIP et tient deux réunions supplémentaires par an à Genève, en janvier et juillet. Il entreprend également des missions sur le terrain pour essayer de régler certains cas. Le comité est composé de 5 membres élus pour un mandat de cinq ans et autant de suppléants. **M. Mahoux** est membre titulaire depuis avril 2007 et actuellement vice-président du comité.



A Panama, le comité a examiné la situation de 374 parlementaires de 39 pays. Depuis le début de cette année, le comité a été saisi de 14 nouveaux cas et a tenu 21 auditions avec des délégations officielles et des témoins.

Les cas de 309 parlementaires issus de 22 pays ont été rendus publics et soumis au Conseil (Bangladesh, Belarus, Burundi, Cambodge, Colombie, Equateur, Erythrée, Iraq, Liban, Madagascar, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Niger, Palestine/Israël, Philippines, Russie, Rwanda, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie et Zimbabwe). Le comité a également présenté les résultats de ses enquêtes lors d'une conférence de presse.

Le cas de 180 parlementaires thaïlandais déchus de leur mandat parlementaire et privés de leurs droits politiques en décembre 2008 sur la base d'une décision de punition collective du Tribunal constitutionnel, a été présenté pour la première fois.

Le cas du sénateur Trillanes (Philippines) a pu être clos, vu son règlement satisfaisant. Le sénateur Trillanes, élu en mai 2007 pendant qu'il était en prison pour avoir participé au « siège d'Oakwood » (action entreprise en 2003 par 300 jeunes officiers pour protester contre la corruption au sein des forces armées et du gouvernement de Gloria Macapagal-Arroyo), avait été empêché d'exercer son mandat. Il a été amnistié et libéré fin 2010.

Le Conseil a également pris connaissance du rapport de la nouvelle mission entreprise par une délégation du Comité des droits de l'homme des parlementaires en Colombie, du 9 au 13 octobre 2010. Le comité est saisi de cas colombiens depuis de nombreuses années, certains cas remontant aux années 1980.

Enfin, le Conseil a reçu le deuxième rapport sur le procès d'Anwar Ibrahim (Malaisie), établi par M. Mark Trowell, avocat de la Couronne britannique, qui suit ce procès pour le compte de l'UIP depuis début 2010. C'est déjà la seconde fois que le comité examine un dossier concernant M. Ibrahim, ancien vice-premier ministre de Malaisie et actuellement membre du parlement. Après sa victoire électorale en tant que leader de l'opposition en 2008, M. Ibrahim a été inculpé à nouveau de sodomie et ce deuxième procès semble entaché des mêmes irrégularités que le premier (dans lequel sa condamnation fut finalement annulée en 2004).

[Liste des résolutions adoptées](#)

• **Comité Moyen-Orient**

M. de Donnea est membre effectif du [Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#) depuis octobre 2008 (il en était déjà membre suppléant depuis octobre 2007). Le mandat est de quatre ans.

Le comité fut créé au début des années 1990 afin de suivre le processus de paix au Moyen-Orient, faire rapport à l'UIP sur cette question et, dans la mesure du possible, jouer un rôle d'intermédiaire entre les parties au conflit au niveau parlementaire.

A Panama, M. de Donnea a présidé les réunions en l'absence de la présidente du comité, Ann Clwyd (Royaume-Uni).

Le comité a rencontré séparément des délégués israéliens et palestiniens participant à l'assemblée. Il a décidé d'axer désormais ses efforts sur la facilitation du dialogue entre parlementaires israéliens et palestiniens ainsi qu'avec des parlementaires d'autres pays de la région.

Dans ce contexte, le comité:

- a appelé tous les parlements membres de l'UIP à nouer des relations fondées sur la confiance et le partenariat avec les parlements israélien et palestinien ;
- a décidé de consacrer sa réunion lors de la prochaine assemblée de l'UIP en octobre 2011 à un débat sur le plan de paix arabe avec des parlementaires d'Israël, de la Palestine et des pays arabes ;
- envisage d'entreprendre une mission dans la région (en novembre 2011).

Signalons également que la composition du comité a été élargi de cinq à sept membres effectifs (et autant de suppléants), dont maximum quatre du même sexe.

7. Groupe des Douze Plus

Le [groupe des Douze Plus](#) est le plus grand des six groupes géopolitiques qui existent au sein de l'UIP (46 pays). Il réunit la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que Israël, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le groupe est actuellement présidé par le sénateur Robert del Picchia (France).

Les délégués des parlements membres du groupe (en principe, deux par pays) se réunissent immédiatement avant et pendant les assemblées de l'UIP pour essayer d'harmoniser leurs positions.

Le comité directeur du groupe, qui prépare les travaux, s'est réuni à Paris, le 14 mars 2011. M. de Donnea a participé à cette réunion en tant que rapporteur sur le plan stratégique pour l'UIP (voir ci-dessous).

Lors des réunions du groupe à Panama, **M. de Donnea** est intervenu à plusieurs reprises, notamment sur les questions suivantes.

➤ Plan stratégique pour l'UIP

M. de Donnea a rendu compte du travail entrepris dans le cadre du groupe des Douze Plus sur cette question.

Lors de l'assemblée précédente en octobre 2010, un groupe de travail fut constitué afin d'étudier le projet initial du Secrétaire général de l'UIP. M. de Donnea fut désigné comme rapporteur.

Sur la base d'un échange de vues intense par courrier électronique entre les neuf membres du groupe de travail, M. de Donnea a élaboré un rapport, qui fut finalisé lors d'une réunion du groupe à Genève, le 16 février 2011. En plus d'un certain nombre d'observations générales, le rapport faisait des propositions détaillées visant à clarifier et à amender le plan ainsi qu'à identifier des objectifs prioritaires. Les quatre représentants du groupe des Douze Plus au sein du Comité exécutif de l'UIP ont ensuite présenté les conclusions du rapport lors de la session spéciale du Comité exécutif consacré au plan stratégique (17-19 février).

Le Comité exécutif a largement tenu compte des propositions du groupe de travail des Douze Plus. Début mars, le groupe de travail a eu connaissance d'un nouveau projet de stratégie élaboré à la suite de la session spéciale du Comité exécutif.

Ce nouveau projet fut discuté lors de la réunion du comité directeur du groupe des Douze Plus à Paris et fit l'objet d'une nouvelle consultation parmi les membres du groupe de travail. Le deuxième rapport de M. de Donnea tire les conclusions de ces débats. Il fut introduit comme contribution des Douze Plus aux discussions du Comité exécutif à Panama.³

Le Comité exécutif a décidé de mettre en œuvre tout de suite l'une des principales recommandations des Douze Plus, à savoir la création en son sein d'un comité des finances, chargé de suivre de près la préparation et l'exécution du budget ainsi que toute autre question touchant à la gestion financière de l'UIP. Le groupe des Douze Plus voit dans cette mesure un instrument essentiel permettant aux parlementaires d'avoir davantage prise sur l'organisation (actuellement trop dominée, selon lui, par le Secrétaire général).

M. de Donnea a souligné qu'il restait deux lacunes dans la dernière version du plan stratégique: l'absence de hiérarchisation des objectifs retenus et le manque de ventilation du budget entre les objectifs. A la demande explicite des Douze Plus, le Comité exécutif accepte désormais une croissance nominale zéro du budget (notamment des contributions des parlements membres) pour les cinq prochaines années. Par contre, il suit toujours le Secrétaire général qui trouve que le choix des priorités et la répartition des ressources doivent être réglés au moment de l'adoption des programmes de travail annuels (ou bisannuels) nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie. Pour M. de Donnea, les Douze Plus doivent persister à demander la ventilation du budget actuel entre les objectifs et des indications claires quant à l'adaptation de cette ventilation en fonction de priorités convenues sur la période 2012-2017.

Lors du débat, il s'est avéré que plusieurs délégations (Royaume-Uni, Autriche, Pays-Bas, France) ne se contentaient pas d'un simple gel du budget et qu'ils exigeaient une réduction. Beaucoup de parlements, notamment du groupe des Douze Plus (qui assume plus de 50 % du budget de l'UIP), se voient confrontés à des coupes budgétaires sévères. L'UIP ne vit pas sur une autre planète que ses membres.

➤ Barème des contributions à l'UIP

Le groupe des Douze Plus a été informé des discussions sur le barème des contributions. Un groupe de travail de l'UIP s'est réuni à Panama pour réfléchir à une adaptation du barème.

Le barème actuellement en vigueur fut approuvé en 2006 et il était prévu qu'il soit appliqué progressivement sur la période 2007-2012. Toutefois, le barème de l'UIP est basé sur celui de l'ONU, qui est adapté tous les trois ans. Le barème actuel est donc basé sur des données déjà dépassées par l'évolution économique dans le monde. Une première tentative fut faite en 2009 pour adapter le barème de l'UIP aux chiffres les plus récents de l'ONU. Faute d'accord, le barème est resté inchangé.

La discussion actuelle se complique par le fait que plusieurs pays lient la question du barème au volume du budget. Stricto sensu, la question du barème ne concerne que la répartition du budget parmi les membres, c'est-à-dire leur quote-part. Certains pays, notamment du groupe des Douze Plus, qui verraient leur quote-part augmenter si l'on alignait le barème sur les derniers chiffres de l'ONU, ont fait savoir qu'il ne veulent en aucun cas payer plus. C'est dire que le volume du budget devrait être suffisamment

³ Les rapports de M. de Donnea sont disponibles auprès du secrétariat du Groupe belge de l'UIP (voir la page "Contacts" sur ce site).

réduit (le chiffre de 5 à 10 % a été avancé) pour éviter que la quote-part plus élevée de ces pays ne se traduise par une augmentation de leur contribution.

M. de Donnea a estimé qu'en ce qui concerne la barème proprement dit, on ne devait en aucun cas abandonner le lien avec le barème de l'ONU, car sinon il serait bien difficile d'arriver à un consensus. Par ailleurs, il a demandé qu'on présente une simulation de différents scénarios avec des chiffres précis. On ne peut trancher de telles questions dans l'abstrait.

La question reviendra à l'ordre du jour lors de la prochaine assemblée.

7. Autres activités de la délégation belge

- L'ambassadeur belge pour l'Amérique centrale et le Panama, qui réside à San José (Costa Rica), M. Vardakis, a rejoint la délégation parlementaire pour la cérémonie inaugurale de la 124e Assemblée, le 15 avril.
- Grâce à l'intervention du Consulat honoraire de la Belgique à Panama (M. Delannoy), la délégation parlementaire a eu l'occasion de visiter les chantiers des entreprises belges Jan De Nul et DEME - Dredging International, qui participent à l'agrandissement du système des écluses sur le Canal de Panama.

